

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de Saint Izaire

Nature et intensité du risque d'inondation

I – DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Saint Izaire est située à la confluence du Tarn et du Dourdou.

Le Tarn et Le Dourdou sont des rivières soumises à un régime pluvial océanique mais dont les cours amont sont également touchés par des crues de type cévenol.

Les crues importantes du Tarn sont celles du 8 novembre 1982 (9,50 mètres à l'échelle de Brousse le Château), du 5 novembre 1994 (8,50 mètres à l'échelle de Brousse le Château) et plus récemment celle de décembre 2003 (8,29 mètres à l'échelle de Brousse le Château).

Les crues les plus significatives pour Le Dourdou sont celles du 7 et 9 décembre 1953 (7,10 mètres et 6,70 mètres à l'échelle de Vabres-L'Abbaye), du 7 novembre 1982 (6,10 mètres à l'échelle de Vabres-L'Abbaye), du 2 mars et 22 octobre 1930 (6,00 mètres à l'échelle de Vabres-L'Abbaye), du 27 septembre 1992 (5,60 mètres à l'échelle de Vabres-L'Abbaye).

II – LE PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES

Le Plan des Surfaces Submersibles du Tarn, approuvé par décret du 6 mars 1964, a défini un zonage réglementaire.

La cartographie réglementaire des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone inondable réglementaire A, dite de zone de fort débit,
- la zone inondable réglementaire B, dite zone de débit complémentaire.

Aucun zonage réglementaire, opposable au tiers, n'existe pour le Dourdou.